

CROC TOUT
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 Boulevard Georges Michel
91100 CORBEIL ESSONNES
751 372 350 RCS EVRY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à - 1 061 532,56 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 061 532,56 euros
Report à nouveau antérieur :	-1 115 008,51 euros
Au compte « report à nouveau » s'élevant ainsi à	-2 176 541,07 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

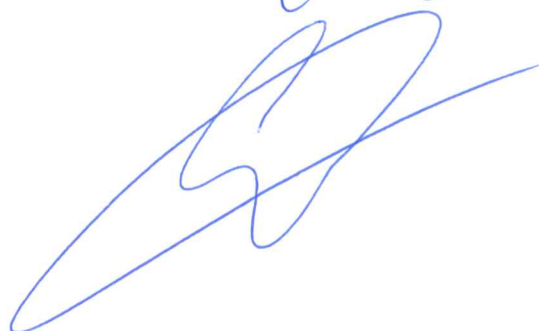
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Claude Franck QUATTRUCCI

*CERTIFIÉ
CONFORME*



CROC-TOUT
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 24, Boulevard Georges Michel
91100 CORBEIL-ESSONNES
751 372 350 RCE EVRY

Comptes annuels

Et Annexes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

De l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	38 374	28 727	9 647	185
Fonds commercial (1)	1		1	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	678 782	336 884	341 898	37 123
Autres immobilisations corporelles	1 375 711	538 382	837 330	197 414
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	4 544		4 544	
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</i>	<i>2 097 412</i>	<i>903 993</i>	<i>1 193 420</i>	<i>234 722</i>
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	43 369		43 369	5 896
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	728 444		728 444	250 489
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	<i>3 686</i>		<i>3 686</i>	
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	254 112	681	253 432	184 353
Autres créances	1 076 818		1 076 818	590 214
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	267 241		267 241	66 766
Charges constatées d'avance (3)	6 080		6 080	5 032
<i>TOTAL ACTIF CIRCULANT</i>	<i>2 379 751</i>	<i>681</i>	<i>2 379 070</i>	<i>1 102 750</i>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<i>TOTAL GENERAL</i>	<i>4 477 163</i>	<i>904 673</i>	<i>3 572 490</i>	<i>1 337 472</i>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			323 025	

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d’émission, de fusion, d’apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 115 009	-904 172
RESULTAT DE L’EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 061 533	-210 836
Subventions d’investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 166 541	-1 105 009
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	62 000	62 000
Provisions pour charges	1 702	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	63 702	62 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	71 867	92 886
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 800 266	1 196 026
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 921 155	748 644
Dettes fiscales et sociales	354 846	250 581
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	432 998	
Autres dettes	94 195	92 343
Produits constatés d’avance		
TOTAL DETTES	5 675 329	2 380 481
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 572 490	1 337 472
(1) Dont à plus d’un an (a)	2 894 461	1 288 369
(1) Dont à moins d’un an (a)	2 780 868	1 092 111
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	71 867	92 886
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l’exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	10 440 923		10 440 923	10 263 745
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	18 533		18 533	1 931
Chiffre d'affaires net	10 459 457		10 459 457	10 265 676
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			32 342	116 236
Autres produits			4 780	1 612
Total produits d'exploitation (I)			10 501 578	10 383 524
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			8 153 392	7 098 795
Variations de stock			-477 955	429 728
Achats de matières premières et autres approvisionnements			53 247	27 941
Variations de stock			-37 473	-3 168
Autres achats et charges externes (a)			1 888 864	1 279 512
Impôts, taxes et versements assimilés			119 060	97 441
Salaires et traitements			1 669 146	1 028 126
Charges sociales			516 579	339 506
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			153 456	259 766
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			681	1 095
– Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 702	62 000
Autres charges			4 560	4 792
Total charges d'exploitation (II)			12 045 259	10 625 535
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			-1 543 681	-242 011
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			328	503
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			328	503
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			48 939	71 743
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			48 939	71 743
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			-48 611	-71 240
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			-1 592 293	-313 251

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 166	
Sur opérations en capital	549 050	2 433
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	550 216	2 433
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 002	2 748
Sur opérations en capital	138 334	433
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	140 336	3 181
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	409 880	-747
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-120 880	-103 162
Total des produits (I+III+V+VII)	11 052 122	10 386 460
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 113 655	10 597 296
BENEFICE OU PERTE	-1 061 533	-210 836
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier	45 518	89 822
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	44 091	68 199

ETATS FINANCIERS

2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CROC TOUT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 572 490 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 061 533 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l’activité normale de l’entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l’entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n’a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l’objet d’une mention intégrale dans la présente annexe.

L’indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l’espérance de vie et d’hypothèses d’actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d’actualisation : 3,35 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88–90)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d’établissement et de développement				
– Fonds commercial		1		1
– Autres postes d’immobilisations incorporelles	25 299	13 075		38 374
Immobilisations incorporelles	25 299	13 076		38 375
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d’autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	342 338	352 400	15 956	678 782
– Installations générales, agencements aménagements divers	2 676 631	709 166	2 370 841	1 014 956
– Matériel de transport	11 000			11 000
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	180 768	170 948	1 960	349 756
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes		4 544		4 544
Immobilisations corporelles	3 210 737	1 237 058	2 388 757	2 059 037
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	3 236 036	1 250 134	2 388 757	2 097 412

Notes sur le bilan

Les flux s’analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l’actif circulant				
Acquisitions	13 076	1 237 058		1 250 134
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l’exercice	13 076	1 237 058		1 250 134
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l’actif circulant				
Cessions		2 388 757		2 388 757
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l’exercice		2 388 757		2 388 757

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	1
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 114	3 613		28 727
Immobilisations incorporelles	25 114	3 613		28 727
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	305 215	47 936	58 908	336 884
– Installations générales, agencements aménagements divers	2 493 497	117 785	1 108 047	328 596
– Matériel de transport	11 000			11 000
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	166 487	36 739	49 050	198 786
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 976 199	202 460	1 216 005	875 266
ACTIF IMMOBILISE	3 001 313	206 073	1 216 005	903 993

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 337 010 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	254 112	254 112	
Autres	1 076 818	753 793	323 025
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 080	6 080	
Total	1 337 010	1 013 985	323 025
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
RRR A OBTENIR	20 115
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	142
Total	20 257

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l’objet d’une dépréciation à hauteur de 681 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Dépréciation créances clients	
TOTAL	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d’un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d’une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales		1 702			1 702
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	62 000				62 000
Total	62 000	1 702			63 702
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 702			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 675 329 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	71 867	71 867		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 921 155	1 921 155		
Dettes fiscales et sociales	354 846	354 846		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	432 998	432 998		
Autres dettes (**)	2 894 461		2 894 461	
Produits constatés d'avance				
Total	5 675 329	2 780 868	2 894 461	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 800 266			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	211 621
INTERETS COURUS A PAYER	4 277
CONGES A PAYER	177 095
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	52 725
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	6 048
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	1 398
ORGANIC TASCOM A PAYER	33 699
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	224
Total	487 086

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d’avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	6 080		
Total	6 080		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 350 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2024, la société SAS CROC TOUT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS QUARAT.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 56 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	50	
Ouvriers		
Total	56	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
CAUTION SOLIDAIRE DE LA SOCIETE ALPHAPRIM	156 000
Avals et cautions	156 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit–bail mobilier	168 291
Engagements de crédit–bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	324 291
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
New Fruits : Caution Bred Banque Populaire	240 000
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Total	240 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			91 370	119 653	211 023
Cumul exercices antérieurs			11 464		11 464
Dotations de l'exercice			15 228	16 286	31 514
Amortissements			26 692	16 286	42 978
Cumul exercices antérieurs			20 600		20 600
Exercice			24 720	19 874	44 594
Redevances payées			45 320	19 874	65 194
A un an au plus			24 720	26 499	51 219
A plus d'un an et cinq ans au plus			28 840	86 122	114 962
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			53 560	112 621	166 181
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			914	1 197	2 110
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			914	1 197	2 110
Montant pris en charge dans l'exercice			25 644	19 874	45 518

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 45 081 euros
La société n’a signé aucun accord particulier en matière d’engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l’indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n’a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013–02 du 7 novembre 2013.

CROC-TOUT
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 24, Boulevard Georges Michel
91100 CORBEIL-ESSONNES
751 372 350 RCE EVRY

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUIN 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

- Le commerce de détail en magasin non spécialisé de tous produits, bazar, habillements, jouets, gadgets, produits d'entretien outillage et ustensiles pour la maison et le jardin, produits d'hygiène et de beauté, accessoires, de toutes sortes et alimentation.

Celle-ci se caractérise par :

- Une hausse du chiffre d'affaires de + 1,89%
- Une baisse du résultat d'exploitation de – 537,86%

Au cours de l'exercice plusieurs évènements sont intervenus :

- Cession d'un fonds de commerce situé au 24, Boulevard Georges Michel – CORBEIL ESSONNES par la société PAPOLI au profit de CROC TOUT,
- Cession du fonds de commerce situé 24 Avenue Serge Dassault – CORBEIL ESSONNES par notre société au profit de ALDI MARCHE DAMMARTIN,
- Transfert du siège social de la société du 24 Avenue Serge Dassault – CORBEIL ESSONNES au 24, Boulevard Georges Michel – CORBEIL ESSONNES en date du 23 septembre 2024 et fermeture de l'établissement situé au 24 avenue Serge Dassault, et
- Nouvelle enseigne : O'MARCHE FRAIS by CARREFOUR.



Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, aucun évènement important n'est intervenu.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice en cours est le développement du nouvel établissement, notamment par la restructuration des locaux d'exploitation.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)		739 370,78 €	627 862,14 €	159 897,21 €	757 035,08 €	2 284 165,21 €		7 673,47 €	14 304,87 €	1 837,80 €	228 860 €	252 676,14 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)		9,61%	8,16%	2,08%	9,84%	29,70%						

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)						0,07%	0,14%	0,02%	2,19%	2,42%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues										
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)										
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐	Délais contractuels	:	(préciser)	☐	Délais contractuels	:	(préciser)	☐	Délais légaux : (préciser)
	☐	Délais légaux : (préciser)								

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 459 456,58 euros contre 10 265 675,69 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 1,89%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 42 121,42 euros contre 117 848,17 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -64,26%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 7 691 211,87 euros contre 7 553 296,06 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,83%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 888 864,20 euros contre 1 279 512,45 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 47,62%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 119 059,77 euros contre 97 440,78 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,19%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 669 146,48 euros contre 1 028 126,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 62,35%.

Le montant des charges sociales s'élève à 516 578,62 euros contre 339 505,93 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 52,16%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 155 838,34 euros contre 322 861,01 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -51,73%.

Le montant des autres charges s'élève à 4 560,06 euros contre 4 792,43 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,85%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 12 045 259,34 euros contre 10 625 534,66 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,36%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1 543 681,34 euros contre -242 010,80 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -537,86%.

Compte tenu d'un résultat financier de -48 611,26 euros (-71 240,02 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -1 592 292,60 euros contre -313 250,82 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -408,31%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 409 880,04 euros contre -747,23 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 54953,26%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -120 880,00 euros contre -103 162,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,17%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par une perte de -1 061 532,56 euros contre une perte de -210 836,05 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -403,49%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 572 489,57 euros contre 1 337 472,12 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 167,11%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -1 061 532,56 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 061 532,56 euros
-----------------------	---------------------

Report à nouveau antérieur :	-1 115 008,51 euros
------------------------------	---------------------

Au compte « report à nouveau » s'élevant ainsi à	-2 176 541,07 euros
---	---------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -2 166 541,07 euros.

Non reconstitution des capitaux propres

Nous vous indiquons qu'il résulte du bilan de l'exercice social clos au 31 décembre 2024, soumis à votre approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Observations du comité social et économique

Nous vous informons que le comité social et économique a été régulièrement consulté et qu'il n'a transmis aucun avis au Président.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Mandat des Commissaires aux Comptes

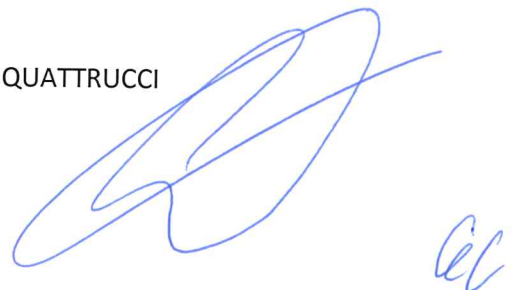
Les mandats de la société VAL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et de Madame Françoise BLIAH, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, il conviendrait de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à Corbeil-Essonnes,
Le 9 mai 2025

Claude Franck QUATTRUCCI
Président



CROC TOUT

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social : 24, avenue Serge Dassault
91100 CORBEIL ESSONNES

R.C.S. EVRY 751 372 350

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

- SUR LES COMPTES ANNUELS

- SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

CROC TOUT

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social : 24, avenue Serge Dassault
91100 CORBEIL ESSONNES

R.C.S. EVRY 751 372 350

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

CROC TOUT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux associés,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CROC TOUT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 mai 2025.

VAL AUDIT
Société de commissaires aux comptes



Bernard BLIAH
Mandataire social

CROC TOUT

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social : 24, avenue Serge Dassault
91100 CORBEIL ESSONNES

R.C.S. EVRY 751 372 350

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

CROC TOUT

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 30 mai 2025.

VAL AUDIT
Société de commissaires aux comptes



Bernard BLIAH
Mandataire social